



CONVENTION DE SECURISATION DE DEPLACEMENT

Entre,

La Circonscription de la Gendarmerie Nationale de Fianarantsoa, sise à sise à la Caserne de Tsaramanadroso,

Représentée par le le Général de brigade RABEARIMAHEFA Andrianjanaka en sa qualité de Commandant de la circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, ci-après dénommée « **la Circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa (CIRGN)** », d'une part,

et

Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) par le biais de sa **Direction Inter-Régionale de MANAKARA (DIRK)** sise à l'immeuble ARO, 2^{ème} étage Andranovato Manakara, Tél 72 211 88 – email : drk@drk.fid.mg

Représenté par Madame **RAZAFIMIARANTSOA Verosoa** en sa qualité de Directeur Inter-Régional, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, ci-après dénommée « **Le FID DIRK** », d'autre part.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le FID DIRK souhaite renforcer la sécurisation de son personnel et de ses prestataires/partenaires dans la Province de Fianarantsoa dans le cadre de l'exécution de leur mission.

Dans ce cadre, il a fait appel à la CIRGN de Fianarantsoa pour la mise en œuvre. A cette fin, la présente convention est conclue pour définir les modalités et conditions d'interventions de la CIRGN.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER : - OBJET DU CONTRAT

La présente convention a pour objet de confier à la Circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa, qui accepte :

- La sécurisation de déplacement du personnel de la DIRK ainsi que ses matériels lors de descentes sur les sites quel que soient les motifs dans les vingt-cinq (25) Districts de Fianarantsoa.
- Et le cas échéant, la sécurisation des fonds, des convois ainsi que des lieux de paiement des bénéficiaires de fonds.

ARTICLE II : - CONDITIONS ET MODALITES

La CIRGN accepte de :



- Partager à FID les données statistiques liées au maintien de la sécurité de l'ordre public, et de la protection des personnes et des biens au sein de sa circonscription,
- Former et informer le personnel et les partenaires de FID sur les règles de convoi et les attitudes en cas d'attaque si nécessaire.

La CIRGN désigne au moins DEUX (02) éléments à chaque intervention étant entendu que l'objet de leur mission est circonscrit uniquement pour la sécurisation et ne sera en tout état de cause à mélanger avec une mission de pacification.

Toutefois, le nombre d'éléments qui vont intervenir est laissé à l'appréciation de la gendarmerie suivant les risques liés à l'insécurité dans les dits sites. Il en est de même pour le choix de formation ou unité de gendarmerie à mobiliser (Groupement-Compagnie-Brigade ou au sein même de l'Etat-major CIRGN).

A cet effet, le FID DIRK s'engage à les récupérer et ramener auprès de la Caserne.

Le transport est effectué suivant un itinéraire dont le choix est laissé à la discrétion du FID DIRK après avis de la gendarmerie.

En cas de force majeure ou d'indisponibilité temporaire de ses éléments, la gendarmerie devra la parvenir dans les meilleurs délais au FID DIRK pour que ce dernier puisse prendre les dispositions nécessaires pour la sécurisation du déplacement. Dans ce cas, la gendarmerie s'engage toutefois à rétablir le plus rapidement possible l'exécution normale de sa mission dans le cadre de la présente convention en mettant à la disposition de FID ses éléments.

Le FID DIRK communique à la CIRGN au plus tard DEUX (02) jours à l'avance :

- ✓ les dates et sites à visiter,
- ✓ les identifiants complets des missionnaires du FID.

Les coordonnées téléphoniques des représentants de la CIRGN et du FID DIRK figurent en annexes I et II.

Les prestataires du FID DIRK pourraient demander la sécurisation de la CIRGN définie par le présent contrat si besoin, et dans les mêmes conditions prévues dans les présentes.

Le personnel du FID DIRK qui partira en mission présente avant son départ une copie certifiée de ladite Convention pour remplir toutes les formalités de droit au niveau des groupements, compagnie et brigade sous le commandement de la circonscription de Fianarantsoa.

ARTICLE III : - (MODALITES DE PAIEMENT)

Les parties conviennent de fixer l'indemnité journalière par élément désigné à TRENTE SIX MILLE ARIARY (36.000 Ar) sans nuitée ou QUATRE VINGT SIX MILLE ARIARY (86.000 Ar) avec nuitée.

Le paiement s'effectue directement au personnel de la CIRGN chargé de mission au moment de départ, contre signature de la pièce de paiement correspondante.

A noter que cette somme forfaitaire journalière couvre toutes les charges, droits ou frais relatifs à l'exécution de la présente convention.

Ladite somme ne pourra être modifiée que d'un commun accord entre les parties et par avenant



ARTICLE IV : - RESPONSABILITES

Chacune des parties demeure entièrement responsable de tout dommage ou préjudice pouvant être causé de son fait ou du fait de ses préposés. Chacune des parties s'interdit de rechercher la responsabilité de l'autre partie au cours de l'exécution du présent contrat, sauf, en cas de faute imputable à cette partie.

ARTICLE V : - DUREE ET RESILIATION

La présente est conclue pour une durée de UN (01) AN renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation ou demande expresse par l'une des parties, à l'aide d'une lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant l'échéance de la période en cours.

La présente pourra, à tout moment, être résiliée d'un commun accord entre les parties, dans les modalités convenues entre elles.

ARTICLE VI – RESILIATION

En cas d'inexécution totale ou partielle par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, sauf en cas de force majeure, l'autre partie aura la faculté de suspendre l'exécution de la présente sans indemnisation et par lettre recommandée, avec accusé de réception, dix (10) jours après une mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE VII – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DE DIFFERENDS

La présente est soumise aux dispositions légales en vigueur à Madagascar.

Dans le cas où un litige surviendrait entre les parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent, préalablement à toute action en justice, de rechercher une solution amiable.

En cas d'échec de la procédure amiable, le Tribunal de Première Instance de Fianarantsoa, sera seul compétent.

ARTICLE VIII – PRISE D'EFFET

La présente entre en vigueur entre deux parties pour compter de sa date de signature.

Fait, à Fianarantsoa en deux (2) exemplaires, le **28 JUNI 2019**.....

***Pour la Circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa**

Vu et approuvé


Le Général de Brigade
RABEARIMAHEFA Andrianjanaka,
Commandant de la CIRGN

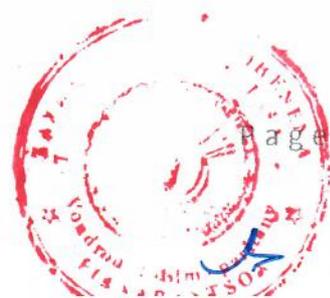
***Pour la Direction Inter-Régionale du Fonds d'Intervention pour le Développement de Manakara**

vu et approuvé


RAZAFIMIARANTSOA Verosoa
Directeur Inter Régional

(*Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

ANNEXE I : LISTE DES REPRESENTANTS DU CIRGN FIANARANTSOA



✕

ANNEXE I

DE LA CONVENTION EN DATE DU 28 janvier 2019

CONTACTS DES UNITES DE LA CIRCONSCRIPTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE FIANARANTSOA

CDT CIRGN FIANARANTSOA	0341401466	
OA CDT CIRGN FIANAR	0341401455	
OPS CIRGN FIANARANTSOA	0340570110	
ST/TELECOM FIANAR	0341400578	
SECTION RECH FIANARANTSOA	0341400581	
GPT HAUTE MATSIATRA		
CDT GPT HAUTE MATSIATRA	0340570111	
GPT OPS HAUTE MATSIATRA	0341400579	
CIE FIANARANTSOA		
CDT CIE FIANARANTSOA	0340570112	
BDE FIANARANTSOA	0340570113	
BDE AMBOHIMAHASOA	0340570108	
BDE AMBOHIPIHAONANTSOA	0340570107	
OFF COORD IKALAMAVONY	0347777609	
BDE IKALAMAVONY	0341400580	
BPR FIANAR	0340570114	
CIE AMBALAVAO		
CDT CIE AMBALAVAO	0340570109	
BDE AMBALAVAO	0340570115	
BDE TSITONDROINA	0347777636	
GPT ATSIMO ATSINANANA		
CDT GPT ATSIMO ATSINANANA	0341400588	
GPT OPS ATSIMO ATSINANANA	0341400589	
CIE FARAFANGANA		
CDT CIE FARAFANGANA	0341400590	
BPR FARAFANGANA	0341401394	
BDE FARAFANGANA	0341400793	
BDE ANKARANA	0341400794	
CIE VANGAINDRANO		
CDT CIE VANGAINDRANO	0341400586	
BDE VANGAINDRANO	0341400792	
BDE MIDONGY DU SUD	0341400791	
BDE BEFOTAKA	0341401397	
GPT VAFI		
CDT GPT VAFI	0341400592	
GPT OPS VAFI	0341400593	
CIE MANANJARY		
CDT CIE MANANJARY	0341400594	
BDE MANANJARY	0341400796	
BDE NOSY VARIKA	0341400582	
PMP 64 ANTSENAVOLO	0341400583	
CIE MANAKARA		
CDT CIE MANAKARA	0341400591	
BDE MANAKARA	0341400795	
BDE VOHIPENO	0341400584	
BDE IKONGO	0347777611	



CIE RANOMAFANA		
CDT CIE RANOMAFANA	0341400595	
BDE RANOMAFANA	0341400797	
BDE IFANADIANA	0341400585	
GPT AMORON'I MANIA		
CDT GPT AMORON'I MANIA	0340570101	
GPT OPS AMORON'I MANIA	0340570102	
CIE AMBOSITRA		
CDT CIE AMBOSITRA	0340570103	
BDE AMBATOFITORAHANA	0340570106	
BDE AMBOSITRA	0340570104	
BDE ILAKA CENTRE	0340570100	
BDE IVATO CENTRE	0340570105	
BDE FANDRIANA	0341400798	
BDE MANANDRIANA	0341400622	
CIE AMBATOFINANDRAHANA		
CDT CIE AMBATOFINANDRAHANA	0341400587	
BDE AMBATOFINANDRAHANA	0341400799	
BDE MANGATABOAHANGY	0347777607	
GPT IHOROMBE		
CDT GPT IHOROMBE	0340570116	
GPT OPS IHOROMBE	0340570117	
CIE IHOSY		
CDT CIE IHOSY	0340570118	
OA CDT CIE IHOSY	0341400800	
BDE IHOSY	0340570119	
BPR IHOSY	0341400790	
BDE ILAKAKA	0340570122	
BDE RANOHIRA	0340570121	
CIE IVOHIBE		
CDT CIE IVOHIBE	0340570120	
BDE IVOHIBE	0347777605	
BDE IAKORA	0347777604	

8



ANNEXE II : LISTE DES MISSIONNAIRES DU FID DIRK

N°	NOMS ET PRENOMS	POSTE	CONTACT
1	RAZAFIMIARANTSOA Verosoa	Directeu Inter régional	032 04 642 24
2	RAFALIMANANA Rivolala Emmanuela	Chef de service Administraif et Financier	032 07 671 37
3	RAKOTONDRAMANANA Sylvain	Chef de service des Opérations et Environnement	032 05 375 22
4	ANDRIANAHY Johnson	Responsable chargé des activités Filets Sociaux Productifs	032 40 318 60
5	ANDRIAMIHAZA Philippe	Responsable chargé des activités TMDH	034 17 753 54
6	RANDRIAMAPITOVY John Carlestadt	Responsable Suivi Evaluation	032 42 885 03
7	FILANTSARA Oly Harinivo	Secrétaire de Direction	032 07 671 87
8	RANDRIANIRINA Delphin	Ingénieur Agronomie et environnement	032 07 199 60
9	TOLINANDRASANA Rivosoa Miombona	Comptable	032 07 198 72
10	RAVAOARISOLO Malala Sylvie	Comptable	032 07 671 15
11	RAKOTOZAFY Zo Harivelo Miarantsoa	Comptable	032 07 198 29
12	NANGAHONY Juliano	Socio organisateur ACT-P	032 07 198 74
13	RENKO Lalaniaina Marinà	Socio organisateur TMDH	032 02 149 46
14	RAHARIMALALA Victoire Rosa	Socio organisateur TMDH	032 42 113 76
15	FERENA Mako Eulodie	Socio organisateur ACT-P	032 07 199 17
16	RAKONDRAMALANDRAONISERA Johary Itokiana	Responsable Gouvernance Citoyenne	032 07199 21
17	TANJONA ANDRIAMIHAJAMANANA Philifranco Aldo Bernard	Socio organisateur ACT-P	032 07 199 20
18	RAZAFINDRAVOLA Elisabeth	Socio organisateur ACT-P	032 07 198 92
19	RAFANOMEZANTSOA Sedy	Socio organisateur ACT-P	032 07 199 79
20	RAMAROSON Onilalao Hortensia	Socio organisateur TMDH	032 07 198 49
21	RAMAROLAHY Nirina Jean Patick	Socio organisateur TMDH	032 07 197 96
22	RAKOTONDRAVELO Heriniaina Jean Christian	Socio organisateur ACT-P	032 07 197 97
23	RATOVOLALA Sedra tsilavina	Socio organisateur ACT-P	032 07 198 00
24	RANDRIANARISOA Hiangotiana Merilanja Elia	Socio organisateur MACC	032 07 196 83
25	RAHARISON Mahefa	Socio organisateur TMDH	032 07 198 22
26	RAMAHAVONJY Florian	Chauffeur	032 11 199 84
27	RATOLOJANAHARY Dauphin	Chauffeur	032 11 199 98
28	RATSIMBAZAFY Jean Odilon Chrysostome	Chauffeur	032 11 199 97
29	ANDRIANIAINEFERANA Lalason Antoni	Chauffeur	032 07 197 05



ANNEXEIII :
A- LISTE DES DISTRICTS D'INTERVENTION DU FID MANAKARA

N°	DISTRICT	REGION	OBSERVATION
1	MANAKARA	VATOVAVY FITOVINANY	District probables pour tout type de programme
2	VOHIPENO		
3	MANANJARY		
4	NOSY VARIKA		
5	IFANADIANA		
6	IKONGO		
1	FARAFANGANA	ATSIMO ATSIANANA	District probables pour tout type de programme
2	VANGAINDRANO		
3	MIDONGY ATSIMO		
4	BEFOTAKA SUD		
5	VONDROZO		

B- ZONE D'INTERVENTION ACTUELLE DE LA DIRK

N°	COMMUNE	DISTRICT	REGION	OBSERVATION
1	AMBALAROKA	MANAKARA	VATOVAVY FITOVINANY	ACTIVITES EN COURS: ASA A VOTRA MIRINDRA (ARGENT CONTRE TRAVAIL PRODUCTIF)
2	AMBOHITROVA			
3	AMBAHIVE			
4	AMBORONDRA			
5	BENIHAONANA			
6	FIADANANA			
7	MAROFARIHY			
8	MAHABAKO			
9	MIZILO GARE			
10	MITANTY OUEST			
11	IONILAHY			
12	SAHANAMBOHITRA			
13	VATANA			
14	VOHIMASINA NORD			
15	VOHIMASINA SUD			
1	AMBOROMBE	VOHIPENO	VATOVAVY FITOVINANY	ACTIVITES EN COURS: - VATSIN'ANKOHONANA (TRANSFERT MONETAIRE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN" TMDH") -NDAO HIANATRA (LET US LEARN" LUL")
2	ANDEMAKA			
3	ANOLOKA			
4	ANKARIMBARY			
5	MAHABO			
6	MAHAZOARIVO			
7	NATO			
8	IVATO			
9	SAVANA			
10	ONJATSY			
11	VOHILANY			
12	VOHITRINDRY			
13	VOHIPENO			
14	ILAKATRA			
15	SAHALAVA			
16	MAHASOABE			

